

LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr> a rendu un avis en séance plénière le 27 septembre 2016 sur « **La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France** ». Le Bureau du CESE du 9 février 2016 a confié à la section de l'environnement la préparation de cet avis, qui a désigné Jean Jouzel du groupe des personnalités qualifiées, et Agnès Michelot, personnalité associée, comme rapporteur.e.s*

Fabienne Cru, présidente du groupe de la CGT, Isabelle Robert et Raphaëlle Manière, conseillères du groupe de la CGT, ont participé aux travaux.

Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

En partant des enjeux de justice climatique dans un cadre international, l'avis identifie les leviers nationaux à actionner pour répondre au défi du changement climatique. Son intérêt

est de lier justice climatique avec réduction des inégalités, justice sociale et santé. Il met aussi en avant la nécessité de coordonner les politiques publiques en lien avec les territoires

notamment en s'appuyant sur le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique).

Les propositions essentielles dans l'avis

- Sécurisation d'un accès minimal aux ressources élémentaires pour les plus démunis ;
- évolution des règles d'évaluation socio-économique des projets d'investissement notamment justice sociale et intergénérationnelle dans les programmes et projets avec taux d'actualisation ;
- études qualitatives et quantitatives sur la vulnérabilité femmes / hommes ;
- intégration des stratégies de lutte et des politiques d'adaptation au changement climatique dans la politique de lutte contre la pauvreté ;
- aménagement social de la fiscalité carbone avec système de progressivité ;
- meilleure évaluation du rôle de « péréquation sociale » joué par les transferts sociaux ;
- développement des services climatiques et de prévention des risques ;
- préparation de la refondation de la couverture des risques climatiques ;
- association des salarié.e.s aux réflexions stratégiques des entreprises pour aboutir à une production zéro émission avec présence dans les instances de décisions ;
- soutien de la recherche sur les trajectoires de vulnérabilité ;
- inscription systématique des objectifs de réduction des inégalités environnementales de santé dans les plans régionaux en y intégrant une dimension réchauffement climatique ;
- avis des IRP sur la partie du rapport de gestion des entreprises consacrée aux informations environnementales, sociales et de gouvernance.
- examen des conditions particulières des Outre-mer ;
- articulation des schémas régionaux et des plans climat avec le
- études spécifiques à chaque territoire à mener sur le potentiel désstabilisateur du dérèglement climatique ;

LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

Déclaration de la CGT

Placer les enjeux de justice climatique dans une approche nationale pourrait surprendre. En effet, les impacts du changement climatique se conçoivent habituellement dans un contexte mondial. Ceci étant, c'est bien à chaque pays qu'il revient de mettre en place les actions nécessaires pour remplir la part de ses engagements et si possible pour peser dans les discussions et les décisions internationales à venir.

La vocation première de notre système économique en tant que tel n'est pas de réduire les inégalités sociales, ni de veiller à la bonne santé des populations mais de produire des richesses, de les monnayer et d'en tirer des bénéfices.

Or, pour sortir de l'état d'urgence climatique, il faudra changer notre modèle de développement actuel pour un modèle socialement juste, durable du point de vue environnemental et économiquement efficace.

L'avis montre qu'agir pour la justice climatique passe en priorité par la réduction des inégalités sociales, un système de santé efficace et une connaissance anticipatrice des phéno-

mènes climatiques pouvant impacter les populations et les territoires. Ces axes relèvent pleinement de politiques publiques.

Sans politiques publiques volontaristes avec moyens idoines, sans système de redistribution équitable, pas de solidarité intra et inter générationnelle, pas de solidarité territoriale, pas de justice sociale et donc pas de justice climatique.

Pour la CGT, réduction des inégalités sociales, égalité femmes/hommes, accès à la santé et à la connaissance, notamment, sont constituants d'une réelle démocratie. La vulnérabilité et la capacité d'adaptation aux changements climatiques sont intimement liées aux conditions d'existence. Plus on est riche, plus on a accès aux outils permettant de faire face aux situations de crises. Plus on est pauvre plus on est démuni face aux aléas et ainsi de suite.

Le grand intérêt de cet avis, est d'avoir su mettre en lumière ce que peut recouvrir la notion de justice climatique dans un cadre international et, dans le même temps, d'identifier les leviers nationaux pouvant à la fois

contribuer à répondre aux enjeux climatiques en France et pointer ses responsabilités dans les décisions internationales.

Les préconisations de l'avis portent sur des thématiques structurantes, notamment : responsabilité internationale de l'État, migration, enjeux territoriaux, singularité ultra-marine, sécurité, investissements, stratégie d'adaptation, politiques assurantielles, recherche, éducation, politique sociale et de santé. Un éclairage d'autres sections concernées aurait sûrement permis d'aller plus loin dans certaines préconisations.

Je remercie les rapporteurs, la présidente, les membres de la section ainsi que l'équipe administrative qui sur un sujet vaste et difficile, parfois clivant, ont tenu un cadre d'échanges et de travail constructifs nous ayant permis de garder le cap sur le sujet.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Scrutin

Nombre de votants : 182 – Ont voté pour : 152 – Ont voté contre : 15 – Se sont abstenus : 15.